

Fraude interne...



1. L'événement

Le préjudice s'est étendu sur une période de cinq ans durant laquelle le contrôleur financier de l'assuré a délibérément et frauduleusement utilisé sa carte bancaire professionnelle pour effectuer des achats personnels à hauteur de 775 000 €.

Pour déclarer ses notes de frais, le salarié fractionnait les transactions en petites sommes qu'il dissimulait dans les livres de compte en utilisant de faux identifiants.

La fraude a été découverte lorsqu'un collègue a examiné un relevé de carte bancaire trouvé sur le bureau du salarié et a remarqué que des achats de nature personnelle avaient été effectués. Le salarié a reconnu les faits et a été condamné à trois ans d'emprisonnement.



3. Le problème

Le client n'avait ni les compétences nécessaires pour expertiser la perte, ni le temps de mener les démarches de recouvrement des fonds. Il s'est donc prévalu de son contrat Chubb Elite Fraude et a contacté nos experts pour enquêter et recouvrer la perte.



2. L'impact

Le déboursement de 775 000 € a eu un impact direct sur le résultat financier de l'assuré, avec une répercussion notable sur son compte de résultat au cours de la période.



4. La solution

Après enquête, le règlement du sinistre a été effectué dans les 4 mois suivant sa notification.

Chubb s'est ensuite employé à procéder aux recouvrements. Malgré le recouvrement de sommes d'argent depuis les biens immobiliers de l'ex-salarié, ses biens personnels et sa pension, cela n'a pas suffi à couvrir les dépenses, ce qui illustre les avantages du contrat.



5. Le résultat

La garantie Fraude a aidé financièrement l'assuré à traverser une période d'incertitude, faisant en sorte que la perte finale soit minimisée. Une fois l'indemnisation effectuée dans les 4 mois suivant la notification du sinistre, Chubb a géré le long processus de recouvrement.

Demande d'indemnisation
à l'encontre d'un ancien
salarié

Garantie déclenchée :

Assurance Fraude

La différence Chubb :

- ✓ **Personnel expérimenté**
En collaboration avec toutes les parties concernées, Chubb a pu gérer rapidement et de manière efficace un sinistre complexe.
- ✓ **Recherche de solutions**
Chubb a travaillé avec l'assuré pour mener les démarches de recouvrement nécessaires.
- ✓ **Rapidité**
Après enquête, le règlement a été effectué dans les 4 mois suivant la déclaration du sinistre.